

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE du 30 mars 2012

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil douze, le 30 mars, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, ERHARD François, GEIST Gérard, GIROT Thomas, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, SADAUNE Jean-Luc, TEULADE Christiane, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine.

Absents avec pouvoir :

Mme et M. DE CAGNY Clémentine ayant donné pouvoir à Evelyne PASCARD, CRUZ Sylvie ayant donné pouvoir à MAGUERESSE Nicole, NOIRET Gérard ayant donné pouvoir à SADAUNE Jean-Luc.

Absents : BARTHELEMY Thierry, GUENARD Claude.

Secrétaire de séance : Evelyne PASCARD

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2012.

1 Vote du compte administratif 2011

Monsieur le Maire rappelle les comptes de l'exercice 2011

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	- dépenses	385 472.90 €
	- recettes	488 261.34 €
Investissement	- dépenses	705 452.60 €
	- recettes	871.774.30 €

Monsieur le Maire quitte la séance du conseil, et les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, votent le compte administratif à l'unanimité.

2. Vote du compte de gestion 2011

Après s'être fait présenter le budget unique de l'année 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2011 au 31.12.2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et le vote à l'unanimité.

3. Reprise des résultats

Après avoir approuvé le compte administratif 2011, le conseil municipal :

CONSTATE le résultat de l'exercice 2011 :

résultat de fonctionnement 2011 : 78 846.44 €

résultats antérieurs de fonctionnement reportés : 66 196.38 €

soit un résultat à affecter : 145 042.75 €

CONSTATE le solde d'exécution d'investissement 2011 :

excédent de financement : 178 044.17 €

CONSTATE le solde des restes à réaliser d'investissement 2011 : 164 960.00 €

DECIDE d'affecter le résultat au budget 2012 :

en réserve 1068 investissement : 50 000.00 €

en report de fonctionnement : 95 042.00 €

Des explications sont données sur l'affectation prudente des résultats : 50 000 € en investissement seulement contre 95 042,75 € en fonctionnement, et ce, en raison de l'incertitude quant au contrat triennal et la possibilité que se réserve le conseil de rebasculer en cours d'année en investissement un montant prévu en fonctionnement, alors que l'inverse n'est pas possible.

Si le contrat rural n'est pas accepté en juin par le département, le conseil municipal devra se prononcer sur le choix des investissements de voirie, notamment la sécurisation de l'école, à engager sur les fonds propres communaux.

4. Vote du taux des quatre taxes

Vu les lois des finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2012,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, FIXE à l'unanimité les taux d'imposition pour 2012 comme suit :

TH : 18.97 %
TFB : 21.89 %
TFNB : 48.94 %
CFE : 16.25 %

Dans le contexte économique actuel et au regard du classement encore très haut de notre niveau d'imposition par rapport aux autres communes du canton, une stabilité de nos taux s'impose. De toute façon, une légère augmentation s'opère chaque année par la revalorisation annuelle des bases d'imposition qu'impose l'Etat.

5. Vote du budget 2012

Monsieur le maire présente le budget unique 2012.

Le budget se résume ainsi :

Fonctionnement	- Dépenses	573 155 €
	- Recettes	573 155 €
Investissement	- Dépenses	347 612 €
	- Recettes	347 612 €

Le maire liste toutes les lignes de dépenses et de recettes en apportant des compléments d'information. C'est ainsi, qu'il revient sur l'incertitude de l'obtention du contrat triennal, mais aussi sur :

- **le Plan local d'urbanisme (PLU)**, une subvention de l'Etat est espérée au titre de la Dotation Globale de Développement, dans la mesure où la demande est prise en compte automatiquement à partir de la délibération du CM d'engager le PLU. Elle n'a pas été inscrite dans les recettes au budget, par précaution.

- les autres dépenses d'investissement prévues concernent notamment :

. le remplacement de l'ancienne épareuse vieille de 17 ans, par une **épareuse « Rousseau »** qui s'avère présenter le meilleur rapport qualité-prix après plusieurs devis effectués. L'ancienne épareuse est reprise pour 1 000 € ce qui porte le prix d'achat à 8 300 € HT.

. **la sauvegarde de nos cadastres** pourrait être envisagée en cours d'année si des marges de manœuvre financières se dégagent.

- **Concernant les droits de mutation**, il serait intéressant de connaître le nombre de transactions immobilières concernées dans le montant de 39 374 € perçus en 2011.

- **Au chapitre 74 des recettes de fonctionnement**, les dotations inscrites sont estimatives puisque non encore communiquées par l'Etat. Les montants prévisionnels inscrits sont les montants versés en 2011 et minorés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget 2012 tel que proposé.

6. Versement des subventions aux associations

Il a été voté au budget primitif de 2012, un montant de 250 euros, répartis comme suit :

APEM : 150 €

RASED : 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions proposées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 23 h 15.

Gérard GEIST
maire